
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2018**

Date convocation : 22 novembre 2018 **Heure :** 20H00
Convocation transmise le : 23 novembre 2018

PRESENTS : MM. NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, VILA S, CARRERE R, CABANAT J, CLEMENT A-L, SERVAT J-M, VAZQUEZ J-R, PERIS J-V, BES E, BARDE L.

ABSENTS : MANDINE R, VAZQUEZ J.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.
Madame Anne-Lyse CLEMENT est nommée secrétaire de séance.

0 - COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Après lecture, Jean-Marc SERVAT demande que lors d'un vote, la motivation d'une opposition ou abstention doit être portée au compte-rendu - Adopté à l'unanimité

**- AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL-**

- Intercommunalité - Versement du fonds de concours 2018
- Mise en œuvre DPU sur vente parcelle AI 89

- REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR-

I – DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 16 – DELIBERATION RECTIFICATIVE

La délibération du 27 août 2018 doit être rectifiée, compte-tenu que l'aliénation d'une partie de ce chemin rural doit être réalisée au bénéfice de la société dénommée SAS AM et non au bénéfice de la SAS VALL D'ALBERA.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération du 27 août 2018 ayant même objet.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

II – DENOMINATION DES RUES VALL D'ALBERA

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient dès à présent de choisir le nom des rues à donner aux lotissements VALL D'ALBERA I, VALL D'ALBERA II et VALL D'ALBERA III.

Le Conseil valide les noms suivants :

- CARRER DE LA FAJOSA
 - CARRER DEL BALADRE
 - CARRER DEL GREVOL
 - CARRER DEL REPOSADOR
 - CARRER PIC D'ORELLA
 - délibération
- CARRER COLL SANT JOAN
 - CARRER DE LA BALMETA
 - CARRER DEL DALT DE L'ÀIGUA
 - CARRER DE LA CASTANYEDA

III – DIAGNOSTIC SUBERICOLE DU MAS POU – ADHESION A L'ASSOCIATION SYNDICALE SUBERAIE CATALANE

Le Maire donne lecture du diagnostic subéricole concernant la plantation de chênes-lièges située autour du Mas Pou et appartenant au domaine privé de la commune.

La récolte peut être estimée à 1 500 kg.

Il précise que l'exploitation et la vente du liège peut être prise en charge par l'Association Syndicale Libre (ASL) Suberaie Catalane. L'adhésion à ladite association est annuelle moyennant une cotisation de 14 € / an, la superficie plantée étant inférieure à 1 Ha.

Accord du Conseil pour adhérer à l'ASL Suberaie Catalane et lui confier l'exploitation et la vente du liège.

➤ délibération

IV – IN TEMPERIES DEPARTEMENT DE L'AUDE OCTOBRE 2018 – SOUTIEN FINANCIER

Le Conseil décide d'apporter un soutien financier au Département de l'Aude suite aux inondations d'octobre 2018, à hauteur de 1 € / habitant, soit la somme de 1 706 €uros.

➤ délibération

V – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Sur proposition de son Maire le Conseil décide de verser au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer pour 2018 une subvention de fonctionnement de 200 (DEUX CENTS) €uros.

➤ délibération

VI - VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE LAÏQUE

Sur proposition de son Maire le Conseil décide de verser à l'Amicale Laïque de VILLELONGUE DELS MONTS un complément de subvention de fonctionnement pour 2018 de 1 600 (MILLE SIX CENTS) €uros, afin d'aider à l'organisation d'un week-end au ski. Cette somme constituera une avance sur la subvention 2019.

➤ délibération

VII - VENTE TERRAIN A PUIG TARROUS – PARCELLE B 1078

Question annulée – Désistement acquéreur

VIII - VENTE TERRAIN A PUIG TARROUS – PARCELLE AH 273

Terrain de faible superficie (47 m²) situé en périphérie d'une parcelle du lotissement de Puig Tarrous.

Le Maire propose de conclure la vente pour la somme de 500 (CINQ CENTS) €uros.

Accord du Conseil ➤ délibération

IX - INTERCOMMUNALITE – VERSEMENT FONDS DE CONCOURS 2018

Demande de versement de ce fonds en section de fonctionnement, pour un montant de 33 415 €uros.

➤ délibération

X - MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR VENTE PARCELLE AI 89

Sur proposition de son Maire, le Conseil décide de mettre en œuvre son Droit de Prémption Urbain sur la vente de la parcelle cadastrée AI 89 pour un montant de 15 000 €uros au motif de constitution de réserve foncière.

➤ délibération

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Accord cadre travaux voirie communale: le Maire commente le choix de la C.A.O. (DCM du 26 juillet 2018)
- 2- Accord cadre fourniture repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire: le Maire commente le choix de la C.A.O. (DCM du 26 juillet 2018)
- 3- Bureau de Poste : Le Maire répond à Laurence BARDE et à l'ensemble du Conseil après avoir reçu un responsable de La Poste sollicitant la création d'une APC (Agence Postale Communale).
Refus du Maire et proposition d'un facteur-guichetier au Bureau de Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h08.

Le MAIRE,

Christian NIFOSI